

---

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

**Séance du Conseil Municipal du jeudi 4 avril 2024.**

Le quatre avril deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le vingt-neuf mars deux mille vingt-quatre s'est réuni en séance.

M. Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

Mme Christine ROBERT, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Tatiana PRIEZ, M. Claude MATHON, Mme Danièle DUBREIL, M. Michel PICARD, M. Philippe HOGOMMAT, Mme Laura BELLOIS, Adjoints au Maire.

M. Daniel HEQUET, Mme Nicole SIEPI, M. Abdelmalek BENSEDDIK, Mme Anne-Marie BESNOUIN, M. Chaouki BOUBERKA, Mme Caroline OLIVIER, M. Sylvain LANDEMAINE, Mme Amandine MARTINEZ, M. Olivier MEDROS, Mme Virginie BUSSON, Mme Christelle BENDADDA, M. Mickaël MARC, M. Franck GAILLOT, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNÉS POUVOIRS :**

Mme Laurence TREFENKO	à	Mme Christine ROBERT
M. Christian DANDRIMONT	à	M. Claude MATHON
Mme Jennifer BALLAND	à	Mme Tatiana PRIEZ
Mme Coline OLIVIER	à	Mme Caroline OLIVIER
Mme Barbara LEVESQUE	à	Mme Danièle DUBREIL

**ABSENTS :**

M. Nassim KERBACHI  
M. Laurent BOULA  
Mme Virginie THERIZOLS  
M. Guillaume GINGUENE

**SECRETAIRE DE SÉANCE :**

M. Mickaël MARC

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 31.

---

**079.04.2024 FINANCES****SUBVENTIONS 2024 A VERSER AUX ASSOCIATIONS, AU C.C.A.S. ET A LA CAISSE DES ECOLES**

---

Après plusieurs années de baisse d'activité liée à la pandémie de Covid-19, la vie associative Osnysoise reste toujours aussi dynamique et l'année 2024 sera marquée par la poursuite du soutien de la Municipalité aux associations locales.

L'attribution d'une subvention est soumise à la réalisation d'un dossier de demande de subventions.

**10 associations scolaires ou partenaires** bénéficient d'un soutien financier de la ville pour un montant de **6.375 €** : 2100 enfants en école maternelle et élémentaire ainsi que 1500 collégiens et lycéens bénéficieront de ses aides.

**124 associations culturelles et de loisirs** bénéficient d'un soutien financier de la ville pour un montant de **26.100 €** (dont 16.500 € pour l'AMO – Association Maison d'Osny). Elles représentent plus de 1000 adhérents au total. Les critères retenus par la ville pour la définition du montant des subventions de fonctionnement sont le nombre et la typologie des adhérents, l'implication de l'association dans les événements municipaux et plus généralement, dans la vie locale et le budget proposé (réalisés antérieurs et budget prévisionnel 2024).

Toutes ces associations bénéficient de prêts de locaux communaux, ponctuels ou permanents.

En outre, une provision de **1.900 €** est inscrite également au budget afin d'attribuer des subventions sur projet durant l'année.

**16 associations sportives** bénéficient d'un soutien financier de la ville : Elles représentent environ 3280 licenciés dont 44% sont des femmes et 57% de jeunes de moins de 18 ans. Hormis l'association intercommunale de cyclisme, toutes les associations bénéficient d'équipements sportifs couverts ou de plein air mis à leur disposition par la commune. Les éléments retenus par la ville pour la définition du montant des subventions de fonctionnement sont le nombre d'adhérents, leurs origines géographiques, l'implication de l'association dans les événements municipaux, sa politique éducative, ses résultats sportifs et le budget proposé (réalisés antérieurs et budget prévisionnel 2024).

Le montant total des subventions « sport » inscrit au budget s'élève à **55.750 €** (dont 28.000 € à Osny Football Club, association qui fait par ailleurs l'objet d'une convention d'objectifs et de moyens).

En outre, une provision de **3.250 €** est inscrite également au budget afin d'attribuer des subventions sur projet durant l'année.

La subvention de **l'amicale des agents communaux (AACO)** maintient son niveau de subventionnement habituel à savoir 23.000 € + 4.040 € au titre de l'action sociale municipale soit une subvention globale de **27.040 €**. Au total pour 2024, elle enregistre 150 adhérents (une convention d'objectifs et de moyens est par ailleurs réalisée tous les 3 ans entre la Ville et l'association).

Compte tenu des dossiers déposés, **l'association de sauvegarde** (prévention spécialisée sur les quartiers) et **l'association féline de Cergy-pontoise** (stérilisation et mise à l'adoption des chats errants) bénéficient de subventions respectives à hauteur de **2.480 € et 1.500€** pour 2024.

Concernant la **vie des quartiers**, une provision de **5.820 €** est inscrite également au budget afin d'attribuer des subventions sur projet durant l'année.

**Le Centre Communal d'Action Social – CCAS** a sollicité la ville à hauteur de **90.000€** compte tenu de l'excédent 2023 reporté.

Enfin, la **Caisse des écoles** bénéficie d'une subvention inchangée de **50.000€**.

La présente délibération a pour objectif d'approuver les montants des subventions aux associations, au C.C.A.S. et à la Caisse des écoles proposés dans le tableau annexé.

Pour l'année 2024, le montant total des subventions est de **259.345€** et les subventions sur projet seront proposées lors des prochains conseils municipaux (**10.970€**).

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2311-7,

**VU** les demandes de subventions des associations locales pour l'année 2024,

**VU l'avis favorable à l'unanimité** de la commission plénière du 25 mars 2024 (**Les élus membres des conseils d'administrations ne prennent pas part au vote : V. Busson / JY. Caillaud / AM. Besnouin / D. Dubreil / Caroline Olivier / S. Landemaine**),

**Considérant** la nécessité pour la ville de soutenir le réseau local des associations et d'accompagner leurs activités,

**Considérant** l'intérêt pour la ville que présente les missions, activités et projets proposés par ces associations,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,**

**DECIDE : A L'UNANIMITE (Les élus membres des conseils d'administrations ne prennent pas part au vote : V. Busson / JY. Caillaud / AM. Besnouin / D. Dubreil / Caroline Olivier / S. Landemaine),**

**Article 1 :**

D'attribuer les subventions aux associations, au C.C.A.S. et à la Caisse des écoles conformément au tableau ci-annexé pour un montant total de **259.345€**.

Les subventions sur projets seront proposées ultérieurement (**10.970€**).

**Article 2 :**

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

**Article 3 :**

Les crédits sont prévus au budget primitif 2024 du budget principal de la ville.

**Article 4 :**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

**Fait et délibéré à OSNY, le 4 avril 2024  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,**



**Le Maire**

**Jean-Michel LEVESQUE**

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024

Imputation		Libellé	Montant versé 2023	Montant 2024
<b>020</b>	<b>6574</b>	<b>PERSONNEL</b>		
<b>020</b>	<b>65748</b>	Amicale des agents communaux - fonctionnement	23 000 €	23 000 €
		Amicale des agents communaux - action sociale	4 040 €	4 040 €
		D.G. 95	100 €	100 €
		<b>Total compte 020 65748</b>	<b>27 140 €</b>	<b>27 140 €</b>
<b>20</b>	<b>6574</b>	<b>SCOLAIRE</b>		
<b>201</b>	<b>65748</b>	Ass.sport.cult.St Exupéry	800 €	900 €
		Ass.socio.cult.Lameth	500 €	600 €
		Ass sport.et sociocult. Immarmont Evasion	500 €	775 €
		Ass. Sportive La Bruyère	500 €	500 €
		Ass. sportive et culturelle maternelle charcot	800 €	900 €
		Ass. Yves Le Guern	800 €	900 €
		Association Sportive P.E.Victor	500 €	500 €
		Foyer Socio Éducatif Nicolas Flamel	0 €	0 €
		Ligue contre le cancer - partenariats scolaires	500 €	500 €
		Ass. Sport et culturelle élém. Rav	500 €	500 €
		Foyer Socio Éducatif Collège La Bruyère	300 €	300 €
		<b>Total compte 201 65748</b>	<b>5 700 €</b>	<b>6 375 €</b>
<b>024</b>	<b>6574</b>	<b>FETES ET CEREMONIES / ANIMATION LOCALE / CULTUREL</b>		
		Association Maison d'Osny	16 500 €	16 500 €
		Codevota F.N.C.T.A.	850 €	1 000 €
		Office Nationales des combattants et victimes de guerre		500 €
		Gospel St Pierre d'Osny	1 000 €	1 000 €
		Les amis de Grouchy	1 500 €	2 000 €
		Les amis du musée des sapeurs pompiers	300 €	300 €
		Les Tiags en folie	750 €	1 000 €
		Mempôkap	800 €	800 €
		Osny images	500 €	500 €
		Osny Ouest	1 000 €	1 000 €
		MCJ Dance Move		1 000 €
		Union nationale des combattants	700 €	500 €
		<b>Total compte 024 65748</b>	<b>23 900 €</b>	<b>26 100 €</b>
<b>112</b>	<b>6574</b>	<b>POLICE MUNICIPALE</b>		
<b>11</b>	<b>65748</b>	Association féline de Pontoise	1 500 €	1 500 €
		<b>Total compte 11 65748</b>	<b>1 500 €</b>	<b>1 500 €</b>
<b>40</b>	<b>6574</b>	<b>SPORT</b>		
<b>30</b>	<b>65748</b>	BMX Club Osny (OSNY BICROSS CLUB)	3 000 €	3 000 €
		Boules Lyonnaises	250 €	250 €
		Boxe Thaïlandaise	300 €	500 €
		Entente cycliste Osny-Pontoise	600 €	600 €
		Osny football club	28 000 €	28 000 €
		Espoirs gymniques d'Osny	3 000 €	3 000 €
		Hand ball (EX-EAQUO )	1 500 €	2 000 €
		Judo club Osny	4 000 €	4 000 €
		As karaté Osny	1 000 €	1 000 €
		Lys d'or (Majorettes)	1 100 €	1 500 €
		Pétanque	200 €	350 €
		Randosny	200 €	250 €
		Tennis (A.T.L.O.)	4 500 €	5 000 €
		Tir à l'arc (Les archers de Grouchy)	1 700 €	2 000 €

Accusé certifié exécutoire		Volley (A.V.O.P.)	2 400 €	3 000 €
Réception par le préfet : 08/04/2024		Aso Gymnastique volontaire	1 300 €	1 300 €
Publication : 08/04/2024		<b>Total compte 30 65748</b>	<b>53 050 €</b>	<b>55 750 €</b>
<b>522</b>	<b>6574</b>	<b>ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET ADOLESCENCE</b>		
<b>4 213</b>	<b>65748</b>			
	Déclic	Sauvegarde 95	7 000 €	2 480 €
		<b>Total compte 4213 65748</b>	<b>7 000 €</b>	<b>2 480 €</b>
<b>TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS</b>			<b>118 290 €</b>	<b>119 345 €</b>
		<u>Provisions pour subventions sur projets et soldes</u>		
		Secteur scolaire		- €
		Secteur fêtes et cérémonies / animation locale / culturel		1 900 €
		Secteur sport		3 250 €
		Secteur vie des quartiers	500 €	5 820 €
		<b>Total provisions et soldes</b>	<b>500 €</b>	<b>10 970 €</b>
<b>TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET PROJETS</b>			<b>118 790 €</b>	<b>130 315 €</b>
<b>20</b>	<b>657361</b>	Caisse des Ecoles	50 000 €	50 000 €
<b>201</b>	<b>657361</b>			
		<b>Total compte 201 657361</b>	<b>50 000 €</b>	<b>50 000 €</b>
<b>520</b>	<b>657362</b>	CCAS	90 000 €	90 000 €
<b>420</b>	<b>657362</b>			
		<b>Total compte 420 657362</b>	<b>90 000 €</b>	<b>90 000 €</b>
<b>TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CCAS ET CDE HORS PROJETS</b>			<b>258 290 €</b>	<b>259 345 €</b>
<b>TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CCAS, CDE ET PROJETS</b>			<b>258 790 €</b>	<b>270 315 €</b>